

Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles



Valérie DEROIN

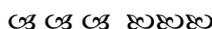
Janvier 2014

12 p.

Culture chiffres 2014-1

Cette publication du DEPS s'appuie sur une enquête quinquennale menée par le Centre d'économie de la Sorbonne sur le monde associatif en France, dont le DEPS exploite les données relatives aux associations culturelles et à laquelle il a contribué en ajoutant un volet spécifique consacré aux associations du spectacle vivant.

Avec cette enquête, le DEPS complète les contours d'une approche économique du champ de la culture et fournit des éléments qualitatifs sur les associations de spectacle vivant, éléments essentiels de la création et de la dynamique événementielle locale.



L'emploi salarié et bénévole dans les associations : 169 000 emplois salariés culturels et l'équivalent de 189 000 emplois à temps plein pour les 4,7 millions de participations bénévoles

13 % des associations culturelles emploient au moins un salarié, toutes les autres fonctionnent sur la base du bénévolat (ou emploi non salarié). Les 35 100 associations culturelles employeuses salarient 169 000 personnes en 2011. En moyenne parmi les plus petites, les associations culturelles comptent 5 salariés.

Tout comme dans les entreprises culturelles, l'emploi salarié présente des particularités que l'on retrouve dans les associations : volumes de travail moindres, emploi à temps partiel et fragmenté au cours de l'année. La moitié des associations employeuses recourt à l'emploi de salariés relevant de l'intermittence. Comme dans le secteur marchand, la part des salariés en contrats à durée indéterminée est plus faible dans les associations culturelles. En revanche, le niveau de formation des salariés est plus élevé que la moyenne : 65 % sont titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur à bac + 2. Enfin, la féminisation y est plus faible que dans l'ensemble du secteur associatif.

La participation bénévole est un pilier de l'activité des associations. Elle est évaluée à 4,7 millions et progresse de près de 9 % par an. Ces participations sont courtes : un bénévole d'une association culturelle employeuse travaille en moyenne 86 heures par an, et 63 heures dans une association sans salarié. Ramené à un équivalent temps plein, l'effort global de participation bénévole dans les associations culturelles équivaut à 189 000 emplois.

Le budget cumulé des associations culturelles : 8,3 milliards d'euros

Rapporté à la production des branches culturelles estimée à 85 milliards d'euros, le poids des associations dans la culture est de 10 %. Le budget annuel moyen d'une association varie considérablement selon son statut d'employeur : alors que le budget moyen des associations culturelles sans salarié, généralement de petite taille, est de 8 500 euros, il est de 179 000 euros pour les associations employeuses.

Une part de ressources publiques plus faible dans la culture que dans les autres associations

Le budget d'une association est constitué pour partie de ressources issues de financements privés (cotisations des adhérents, ventes aux usagers et recettes de billetterie) et de ressources publiques : subventions et commandes publiques. La part des subventions publiques est plus élevée pour les associations culturelles et représente en moyenne un tiers de leur budget. On observe néanmoins que la part totale des ressources publiques reste minoritaire et inférieure à la moyenne des associations, les associations culturelles ayant moins recours à la commande publique. Les associations culturelles sont ainsi à la fois plus subventionnées et moins dépendantes des ressources publiques que la moyenne.

Cinq familles d'associations de spectacle vivant

Parmi les 267 000 associations culturelles, la moitié environ (123 000) déclarent organiser à titre principal ou secondaire une activité de spectacle vivant. Plus fréquemment employeuses, ces associations emploient néanmoins deux fois moins de salariés que les autres (2,6 en moyenne) mais comptent plus de participations bénévoles. L'exploitation du volet complémentaire consacré aux associations de spectacle vivant permet de distinguer cinq profils types, selon l'ancienneté, le statut d'employeur et le nombre de salariés des associations, allant des jeunes débutantes, des jeunes structurées, des polyvalentes établies, des reconnues aux entrepreneuriales.

 	<p>Ministère de la Culture et de la Communication Secrétariat général Service des politiques culturelles et de l'innovation Département des études, de la prospective et des statistiques www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques</p> <p>Retrouvez les publications du DEPS sur www.cairn.info contact.deps@culture.gouv.fr 01 40 15 79 17</p>
--	--